



Note Administrative Inter-Structure

Référence : DDRI-2004N

De : Messieurs : Ibrahima MOUMOUNI DJERMAKOYE, Analyste Financier
Samidou Mathias PALE, Agro-économiste, Consultant

A : Monsieur le Directeur de la DDRI

Objet : **Rapport de supervision n° 05 du Projet de Développement de la Zone Lacustre Phase II (PDZL II) au Mali**

En complément du rapport de mission (cf. note n° 04775/DDRI-2004 N du 26/03/2004), nous soumettons à votre approbation le rapport en objet en vue de sa communication à la partie malienne et au FIDA.

Signature : Samidou M. PALE
AGRO-ECONOMISTE

I. MOUMOUNI DJERMAKOYE
ANALYSTE FINANCIER

Visa : Souley MANI
CHEF DE LA DDRE

Instructions :

Ampliation :

BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE
LACUSTRE PHASE II AU MALI**

**PRET FIDA N° 409-ML/ PRET BOAD N° PR ML 97 16 00 /
DON N° BG-023-ML**

**RAPPORT DE SUPERVISION N° 05
DU 23 FEVRIER AU 10 MARS 2004**



MAI 2004

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BdP	Bureau du Projet
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CNC	Comité National de Coordination
CNPF	Coordination Nationale des Projets FIDA
COGES	Comité de Gestion
COSACO	Comité de Santé Communautaire
CRRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DPRPAV	Division de la Prévention des Risques et de la Protection des Animaux et des Végétaux
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSB	Fonds de Survie Belge
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IER	Institut d'Economie Rurale
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PDZL II	Projet de Développement de la Zone Lacustre Phase II
PIPO	Planification des Interventions du Projet par Objectifs
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuels
SFR	Société Financière régionale
SLACAER	Service Local d'Appui Conseil et d'Equipement Rural
SOF	Mécanisme d'Intervention Spécial
UCAMN	Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères de Niafunké

TABLE DES MATIERES

	Pages
0. Eléments caractéristiques du Projet	1
1. Résumé de la description du Projet	1
2. Evaluation des performances	2
3. Données du Projet	3
4. Programme de la mission	3
5. Situation de l'exécution du Projet : tendances et problèmes	3
5.1. Situation globale du Projet	3
5.2. Etat de mise en œuvre des recommandations de la mission de revue à mi-parcours et de la mission de suivi	4
5.3. Exécution technique du Projet par composante	5
5.3.1 Composante "Mise en valeur du potentiel régional"	5
5.3.2 Composante "Santé, nutrition, eau et assainissement"	11
5.3.3 Composante "Renforcement institutionnel"	12
5.4 Aspects administratifs, financiers et comptables	15
5.5 Effets et impact du Projet sur les bénéficiaires et sur la zone	15

ANNEXES

0. ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROJET (PDZL II)

Intitulé du Projet : Projet de Développement de la Zone Lacustre - Phase II (PDZL II) au Mali				Montant du Prêt FIDA : : 8 650 000 DTS : (6 549 MFCFA)
- Prêt FIDA : 409 ML				Autres sources de financements :
- Prêt BOAD : PR ML 95 11 00				Prêt BOAD : 2 060 MFCFA
- Don FIDA : SPA-SOF-044 ML				Don FSB : 82 100 000 BEF : (1 403 MFCFA)
- Don FSB : BG-023 ML				Don SOF : 75 000 \$ US
Date évaluation	Date approbation	Date signature A/P	Entrée en Vigueur	Contribution Emprunteur : 1 518 MFCFA
FIDA Avril 96	FIDA 17.04.1996	FIDA 20.06.1996	FIDA 12.06.97	Contribution Bénéficiaires : 589 MFCFA
BOAD 10-25/06/97	BOAD 09.09.1997	BOAD 04.11.1997	BOAD 01.07.98	Total coût du Projet TTC : 12 119 MFCFA <i>(non compris Don SOF)</i>

1. RESUME DE LA DESCRIPTION DU PROJET

01. Le Projet de Développement de la Zone Lacustre Phase II (PDZL II) a pour objet de contribuer à créer une dynamique durable de développement au niveau de la région et des exploitations en diminuant la précarité d'existence, en renforçant le niveau de sécurité alimentaire et en augmentant les revenus des petits exploitants.

02. Le Projet comprend les trois (03) composantes qui sont i) la mise en valeur du potentiel régional ; ii) l'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'assainissement ; et iii) le renforcement institutionnel.

03. Les résultats attendus du Projet sont :

- l'aménagement de ressources hydrauliques portant sur 8 200 ha de grandes mares, 1 300 ha de petites mares, 300 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) et 350 ha de petits périmètres familiaux (PPF) ;
- le développement agricole et pastoral portant sur i) la lutte antiaviaire et l'organisation des paysans pour la protection rapprochées des cultures ; ii) la construction de 12 parcs de vaccination, d'un marché à bétail, de 3 aires d'abattage, et le fonçage de 5 puits pastoraux ; et iii) l'équipement agricole des producteurs ;
- la construction de 26 km de pistes rurales et l'acquisition d'un bac automoteur ;
- l'accroissement du niveau sanitaire par la construction et l'équipement de 8 Centres de Santé Communautaires (CSCOM), iii) la formation du personnel de santé, iv) l'assainissement du milieu par la construction de 3 000 latrines et v) la fourniture de points d'eau potable ;
- le renforcement institutionnel par l'appui i) aux organisations paysannes, ii) à la création de caisses mutuelles d'épargne et de crédit et iii) aux communes rurales.

04. Le coût total du Projet estimé à 12 119 MFCFA est cofinancé par le FIDA (6 549 M FCFA), la BOAD (2 060 M FCFA), le Fonds de Survie Belge (FSB), (1 403 M FCFA), l'Etat (1 518 M FCFA) et les bénéficiaires (589 M FCFA).

05. Le prêt de la BOAD finance le désenclavement de la région (un bac à moteur de 40 T sur le fleuve Niger et la route Niafunké-Saraféré). Les fonds FSB financent les activités d'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'assainissement, l'appui au développement communal, ainsi que la fourniture des pompes et des intrants de départ pour la mise en valeur des périmètres irrigués. Les fonds du FIDA prennent en charge les coûts des composantes « Mise en valeur du potentiel régional » et « Appui institutionnel ».

06. L'Institution Coopérante du FIDA chargée de l'administration des prêts et de la supervision régulière du Projet est la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

II EVALUATION DES PERFORMANCES

	<u>Résumé Ancien</u>	<u>Résumé Actuel</u>
<u>ETAT D'AVANCEMENT</u> : 1 - Sans problème ou problèmes mineurs : 2 - Problèmes modérés : 3 - Problèmes majeurs	2	2
<u>TENDANCE</u> : 1 - En amélioration : 2 - Stationnaire : 3 - En détérioration	1	1
<u>TYPES DE PROBLEMES</u> : F - Financiers : G - Gestion : T - Technique : P - Politique : A - Autres	A	A
<u>ETAT D'EXECUTION</u> : 1 - Sans problème ou problèmes mineurs 2 - Problèmes modérés : 3 - Problèmes majeurs		
Décaissements	1	2
Coût estimatif	1	1
Date effective de fin d'exécution	1	1
Conformité aux conditions de prêt	2	2
Trésorerie du Projet	1	1
Performance de l'organe de gestion	2	2
Performance des consultants	1	2
Rapports et audits	2	2

INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT

1- Sans problème ou problèmes mineurs 2 - Problèmes modérés : 3 - Problèmes majeurs		
Avantages escomptés	NA	2
Taux de rentabilité	N/A	N/A
Renforcement organisationnel de la structure	2	2

III DONNEES DU PROJET

Prévisions / Réalisations	Date d'achèvement	Date dernier décaissement	Coût total du Projet (M FCFA)	Financement FIDA		
				Montant Prêt MFCFA	Décais. cumulés MFCFA	Solde à décaisser MFCFA
Prévision initiale	31.12.2003	30.06.2004	12.119	6 549	-	6 549
Supervision précédente	31.12.2005	30.06.2006	12.119	6 549	563	5 986
Supervision actuelle	31.12.2005	30.06.2006	12.119	6 549	3 555	2 992

IV PROGRAMME DE LA MISSION

	Nbre de participants à la mission	Nbre de jours dans le pays	Date du rapport final
Mission précédente	02	12 jours	10.09.2001
Mission actuelle	02	17 jours	15.05.2004
Date prochaine mission : Octobre 2004	Intervalle recommandé entre 2 missions : 06 mois	Fin de période couverte par le rapport d'avancement : décembre 2003 Nombre de membres ayant participé à la mission actuelle et à la précédente	
Nom des Participants à la mission - I. M. DJERMAKOYE Samidou M. PALE	Analyste Financier Agroéconomiste	1	

07. Le calendrier du déroulement de la mission, la liste des personnes rencontrées et la liste des documents recueillis figurent respectivement en annexes 1, 2 et 3.

V. SITUATION DE L'EXECUTION DU PROJET: TENDANCES ET PROBLEMES

5.1. SITUATION GLOBALE DU PROJET

08. Le PDZL II est dans sa 7^{ème} année d'exécution après son entrée en vigueur le 12 juin 1997. Au plan physique, ses réalisations ont porté sur l'aménagement de 446 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) et de 1 400 ha de petites mares, l'appui à l'organisation des producteurs, l'acquisition d'un bac automoteur de 40 tonnes, le reboisement et l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène par la construction et l'équipement de 5 centres de santé communautaires (CSCOM) et de 2 125 latrines villageoises.

09. Le PDZL II a accusé un retard en ce qui concerne sa mise en œuvre notamment les aménagements des grandes mares, la réhabilitation de la route Niafunké-Saraféré, la création d'infrastructures hydrauliques, les infrastructures à financer sur le Fonds de Développement Communal et la mise en place d'un système financier rural. En conséquence, les réalisations financières du PDZL sont faibles. Sur un coût global de 12 119 MFCFA, il a été décaissé au 30 avril 2004 la somme de 5 450 MFCFA, soit un taux d'exécution global de 45 %. Le taux d'exécution financière du prêt FIDA ressort à 51% ; celui du prêt BOAD est de 16 % (en raison du retard accusé dans la réalisation de la route Niafunké-Saraféré) et celui du Don FSB est de 52 %.

10. Le faible niveau des réalisations du Projet résulte des difficultés de mise en œuvre des activités dues notamment à l'enclavement de la zone et à la lenteur des procédures administratives dans l'adjudication des marchés.

11. Compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre du PDZL II, le FIDA a approuvé la prorogation de la date de clôture de son du 30 juin 2004 au 30 juin 2006. La date limite de mobilisation du prêt BOAD a été prorogée du 31 octobre 2003 au 31 décembre 2005.

12. Les progrès significatifs réalisés après la mission de suivi conduite par la Banque en août 2003 ont trait :

- au démarrage des travaux d'aménagement de 8 200 ha de grandes mares ;
- à la construction de cinq (05) CSCOM ;
- à la réalisation de huit (08) parcs métalliques de vaccination, portant ainsi le nombre d'infrastructures zoo sanitaires à douze (12), soit 100% d'exécution ;
- au recrutement d'un consultant pour l'appui à la dynamisation des organisations paysannes de la zone du Projet ;
- au démarrage des activités des volets « nutrition infantile » et lutte contre les IST/VIH/SIDA dans 18 villages tests ;
- et au démarrage des travaux de réalisation de 17 forages.

13. Durant l'année 2004, il est attendu une amélioration significative du taux d'exécution physique et financière du PDZL II avec l'exécution des travaux d'aménagement des grandes mares, des travaux de fonçage de 17 forages positifs, et la mise en œuvre des marchés relatifs à l'exécution des travaux de réhabilitation de la route Niafunké-Saraféré et au fonçage de 28 puits à grand diamètre.

5.2 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION DE REVUE A MI- PARCOURS ET DE LA MISSION DE SUIVI

14. Il a été noté les efforts du Projet et de ses partenaires pour la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de revue à mi-parcours de novembre 2002 et de celle de suivi d'août 2003. En effet, la plupart desdites recommandations ont été mises en œuvre ou sont en cours d'exécution (34 ont été réalisées, 15 sont en cours de réalisation et 02 n'ont pas été mises en œuvre). Celles qui n'ont pas été réalisées concernent l'évaluation externe des réalisations de la composante socio-sanitaire et l'appui à l'UCAMN, notamment l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et la construction d'un magasin de stockage.

15. Par ailleurs, il convient de souligner que certaines recommandations qui ont été réalisées ou qui sont en cours de réalisation constituent des actions permanentes (suivi rigoureux des études commanditées par le Projet, formation des membres des comités de gestion des points d'eau, sensibilisation et lutte contre les IST/VIH/SIDA etc.) qui devront se poursuivre. Le détail sur le niveau de réalisation des recommandations est présenté en annexe 4.

Il est recommandé au Bureau du Projet (BdP) de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations afin d'améliorer les performances du Projet.

5.3 EXECUTION TECHNIQUE DU PROJET PAR COMPOSANTE

5.3.1 COMPOSANTE « MISE EN VALEUR DU POTENTIEL REGIONAL »

16. Cette composante vise l'aménagement des ressources hydrauliques de la zone en vue de sécuriser les productions agrosylvopastorales, le développement desdites productions et le désenclavement de la région.

Consolidation de la phase I du Projet

17. En matière de consolidation des travaux de la première phase du Projet (1988 à 1996), Il a été noté que les réalisations ont porté sur l'entretien du système de relevage des vannes et des digues, le curage des chenaux et la plantation par les populations de 100 000 boutures d'Euphorbes et 19 000 plants d'eucalyptus dans le cadre de la protection des bassins versants et des chenaux.

18. Le Projet assure jusqu'alors la prise en charge des frais d'entretien des ouvrages (vannes des ouvrages, chenaux, digue-pistes...) réalisés au niveau de la zone. Il est à noter qu'un atelier a été organisé en décembre 2003 avec les villages bénéficiaires desdits ouvrages, les Responsables communaux et les Autorités administratives en vue de définir les modalités de transfert progressif des charges d'entretiens aux bénéficiaires, conformément aux recommandations de la revue à mi-parcours de novembre 2002. Il a été convenu que les populations bénéficiaires prendront progressivement en charge le coût d'entretien des ouvrages, à raison de 20% en 2004, 40% en 2005, 60% en 2006, 80% en 2007 et 100% en 2008.

Aménagement des grandes mares

19. L'aménagement des grandes mares porte sur un total de 8 200 ha. L'entreprise SATOM, adjudicataire du marché a démarré les travaux le 1^{er} septembre 2003, pour un délai d'exécution de 9 mois. De la visite des chantiers et des entretiens avec le Directeur des travaux de SATOM et le Chef de mission du bureau de contrôle, il est ressorti que les travaux se déroulent normalement (le niveau global d'exécution technique et financière est de 55% au 29/02/2004) et l'entreprise estime pouvoir livrer les ouvrages dans le délai contractuel qui est fixé au 31 mai 2004.

20. Toutefois, il convient de signaler qu'un différent portant sur les métrés servant à la détermination des attachements qui soutendent les décomptes à payer est en cours de discussion entre l'entreprise SATOM et le bureau de contrôle.

21. L'aménagement des mares constitue un facteur déterminant pour la sécurisation de la production agro-pastorale dans la zone du Projet ; il convient de réaliser ledit aménagement dans les meilleurs délais possibles afin de passer à la phase d'exploitation par les bénéficiaires. L'attention du Projet a été attirée sur la nécessité d'envisager des actions de protection des dunes de part et d'autre de la digue-piste de Nounou-Diengo en cours de réalisation.

22. Par ailleurs, à l'instar des anciens ouvrages, il serait indiqué que le Projet prenne des mesures (information, sensibilisation et appui à l'organisation des bénéficiaires) pour impliquer à brève échéance les villages bénéficiaires afin qu'ils prennent en charge de manière progressive les frais d'entretiens des nouveaux ouvrages qui seront livrés en mai 2004 par l'entreprise SATOM.

Aménagement des petites mares

23. Au titre de l'aménagement des petites mares, il a été noté que le Projet a atteint ses objectifs, soit 1 400 ha aménagés sur une prévision de 1 300 ha (108% de taux de réalisation). Il a été souligné que l'objectif n'est pas de faire des aménagements en soi. Aussi, le Projet devra-t-il accorder une attention particulière à la mise en valeur de ces aménagements, en déterminant avec les bénéficiaires l'évolution des productions obtenues (par exemple par la méthode des carrés de rendement) et des revenus qui y sont générés.

Petits périmètres irrigués villageois (PIV)

Durant la campagne agricole 2003/2004, vingt deux (22) PIV (dont 02 PIV attribués à 02 associations féminines) ont été exploités pour une superficie de 419 ha contre une prévision d'emblavure de 440 ha, soit un taux de réalisation de 95%. Sur la base de 300 ha prévus au rapport d'évaluation du Projet, le taux d'exécution se situe à 140%. La production obtenue a été estimée à 2 335 tonnes de riz paddy, soit un rendement moyen de 5,5 tonnes à l'hectare, contre une prévision à l'évaluation de 5 tonnes en année de croisière. Le bon résultat au niveau des PIV a été expliqué par la maîtrise de l'eau et le suivi des itinéraires techniques recommandés au niveau desdits PIV par les bénéficiaires.

24. L'écoulement de cette production de riz ne pose pas de problème particulier. Le prix du kilogramme de paddy est évalué à 129 FCFA, soit 9 000 FCFA le sac de 70 kg de riz paddy. Cette valeur correspond au prix moyen pratiqué dans la zone du Projet au cours du mois de novembre 2003, c'est à dire en période de récolte. Sur la base de ce prix, le bénéfice agricole (valeur de la production moins les charges d'intrants agricoles, d'entretiens et d'amortissement des groupes motopompes) a été de 550 000 FCFA en moyenne durant cette campagne agricole 2003/2004. La situation des productions et des revenus au niveau des PIV est présentée en annexe 5.

25. Au niveau des deux (02) PIV qui sont exclusivement exploités par deux associations de femmes, le rendement moyen en riz paddy est de 4,8 tonnes/ha, ce qui constitue une production satisfaisante. Toutefois, il a été relevé qu'au niveau du PIV de l'association féminine de Gassel, seulement 12 ha ont été mis en valeur sur une superficie aménagée de 20 ha. L'éloignement des parcelles du village (distance de 04 km du village) expliquerait partiellement cette situation. Aussi, les femmes souhaitent-elles un équipement en charrettes pour assurer leur déplacement et le transport de leurs produits et intrants agricoles. Il apparaît que ce besoin légitime des bénéficiaires serait difficile à satisfaire en l'absence d'un système financier rural susceptible d'octroyer des crédits d'équipements aux groupes cibles du Projet.

26. Par ailleurs, il y a lieu d'envisager un encadrement technique rapproché des PIV en général et de ceux des associations féminines en particulier pour assurer aux bénéficiaires une plus grande maîtrise des techniques de gestion des périmètres irrigués. Un tel encadrement permettra aussi au Projet d'affiner les données socio-économiques au niveau des exploitations, notamment la typologie des bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes), la maîtrise des temps de

travaux pour la valorisation de la main d'œuvre familiale dans le calcul des revenus générés par les PIV etc. Il conviendrait de diligenter la signature du protocole de partenariat avec les trois (03) Services Locaux d'Appui-Conseil, d'Aménagement et d'Équipement Rural (SLACAER) de la zone du Projet, en vue de mettre à la disposition du PDZL II les agents des dits SLACAER pour un encadrement de proximité des périmètres.

27. Un début de dégradation des canaux d'irrigation a été relevé au niveau de certains PIV (cas du PIV de Niafunké Saré et de celui des femmes de Gassel). De même, le Projet a identifié sur l'ensemble des PIV les points des réseaux d'irrigation qui nécessitent des actions de réhabilitation. Aussi, il conviendrait de poursuivre les efforts de sensibilisation des bénéficiaires afin qu'ils s'investissent sans relâche dans l'entretien et la maintenance de leurs outils de production. Toutefois, selon les cas, l'appui du Projet en matériaux (ciment) et en main d'œuvre spécialisée pourrait être envisagé pour les grosses réparations.

28. Dans le cadre de la maintenance des groupes motopompes, deux (02) mécaniciens réparateurs ont été identifiés et formés du 15 septembre 2003 au 15 janvier 2004 avec l'appui du PDZL II afin qu'ils puissent assurer le suivi des groupes motopompes au niveau des PIV et autres périmètres irrigués de la zone. Pour diligenter l'opérationnalité desdits mécaniciens, il serait indiqué de clarifier avec les acteurs (mécaniciens et exploitants des PIV) les modalités d'équipement de ces mécaniciens en lot de pièces de rechanges pour les réparations courantes, ainsi que de leurs interventions.

Petits périmètres familiaux (PPF)

29. La création des PPF a été conçue comme une opération test qui visait à améliorer les pratiques culturelles de transplantation du riz dans les mares et lacs. L'irrigation à l'intérieur des mares et lacs aménagés devra permettre d'assurer un gain de productivité, notamment du riz qui est cultivé traditionnellement par transplantations successives à la décrue, les rendements étant faibles. Il est prévu d'aménager 40 PPF de 3,5 ha chacun, soit un total de 140 ha sous forme d'opération test. Pour ce faire, 40 groupes motopompes ont été acquis et la signature du marché relatif au recrutement du bureau chargé des études d'exécution est en cours au niveau de l'Administration.

Études

30. L'étude sur la gestion de l'eau, menée par le Centre Régional de Recherche Agronomique (CRRA) de Mopti répond à une préoccupation d'ordre pratique (caler le niveau des crues avec le calendrier des cultures en aval des ouvrages et étudier la viabilité technique, financière et organique des PIV et des PPF) pour le Projet. Bien que la durée du protocole soit étalée sur deux ans (l'étude a démarré en mai 2002 et les résultats sont attendus pour juin 2004), les résultats partiels annuels devront être restitués au Projet et aux bénéficiaires. Par ailleurs, le PDZL II devra veiller à ce que cette étude réponde concrètement à ses attentes.

31. Quant à l'étude socio-foncière, il est à relever qu'elle devra être perçue comme une étude/action, permettant d'engager un dialogue social avec tous les usagers des ressources naturelles (mares, lacs, pâturages, ...) de la zone du Projet, en vue d'aboutir à une gestion concertée et harmonieuse de l'espace inter-villageois de ladite zone. Les différents résultats partiels obtenus suite aux séances itératives de négociations avec les différents acteurs concernés (populations bénéficiaires, Administration, intervenants techniques) devront être valorisés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Il a été noté que le choix du bureau

d'études adjudicataire provisoire du marché est en cours au niveau de l'Administration. Il convient de diligenter ces deux études afin que les résultats puissent être appropriés par les bénéficiaires dans l'intervalle de temps restant avant la fin du Projet fixée au 30 juin 2006.

Protection des végétaux

32. Le volet protection des végétaux est exécuté par la Division Prévention des Risques et Protection des Animaux et des Végétaux (DPRPAV) dans le cadre d'un protocole avec le PDZL II. Il a été noté que les populations organisées en 22 « brigades villageoises de protection des végétaux » comptant 15 à 20 membres par brigade ont été recyclées en 2003 et équipées en matériels de traitements pour mieux répondre aux besoins de surveillance rapprochée et d'interventions courantes ; la lutte contre les fléaux (attaques massives de sautériaux, d'oiseaux ou de criquets) étant de la compétence du niveau central. Il a été relevé que la situation phytosanitaire en 2003 n'a pas connu de problème particulier.

Recherche – développement

33. Durant la campagne agricole 2003/2004, 41 tests de diffusion portant sur i) l'agriculture (variétés de mil, sorgho, niébé et riz), ii) l'élevage (mouton à laine) et iii) la conservation du poisson ont été conduits par des producteurs/productrices volontaires avec l'appui du Projet. Il convient de souligner que les résultats partiels sont satisfaisants et que les bénéficiaires marquent un vif intérêt :

- pour les fours améliorés en raison de leur économie d'énergie, de la rapidité de fumage et de la propreté du poisson séché ;
- pour l'élevage du mouton à laine qui rapporte aux 04 associations féminines, en moyenne 250 000 FCFA / an.

34. Il convient d'assurer un suivi rigoureux de ces tests, en vue de déterminer avec les intéressés la viabilité financière desdits tests (à partir d'un compte d'exploitation simplifié), afin de permettre à ces producteurs/productrices de mieux apprécier ces innovations. Les tests concluants devront faire l'objet d'une large diffusion, par exemple par l'organisation de visites inter paysannes, des émissions radiophoniques etc.

Volet élevage

35. L'appui du Projet au développement de l'élevage a porté sur la construction d'infrastructures pastorales (parcs métalliques de vaccination, puits pastoraux et le marché à bétail de Niafunké) et la réalisation de la campagne annuelle de vaccinations par les SLACAER et le vétérinaire mandataire privé de la zone.

36. Huit (08) parcs de vaccination ont été réalisés en 2003, portant ainsi le nombre de parcs à 12, soit 100% de réalisation. Il a été observé une bonne utilisation de ces infrastructures par les éleveurs.

37. Le fonçage de puits pastoraux ayant été infructueux (04 puits creusés à des profondeurs variant de 25 à 40 mètres n'ont pas atteint la nappe phréatique), il serait indiqué de conduire

des prospections géophysiques en vue de vérifier la faisabilité de puits – citernes pastoraux. Il convient de diligenter le processus de sélection en cours du bureau d'étude prestataire.

38. La construction du marché à bétail de Niafunké est terminée. Toutefois, il est encore inexploité par les bénéficiaires. Des assurances ont été données lors de la rencontre tenue le samedi 06 mars 2004 avec le Projet, les Autorités communales et la coopérative des éleveurs en présence de la mission BOAD que l'exploitation dudit marché sera effective à compter du début du 2^{ème} trimestre 2004.

Activités génératrices de revenus

39. De multiples activités agrosylvopastorales et de petit commerce (production d'essences forestières pour le reboisement, élevage de mouton à laine, multiplication de semences sélectionnées de riz, culture maraîchère, savonnerie, teinture ...) sont appuyées par le Projet au bénéfice des populations en général et des femmes en particulier. Il a été relevé que ces différentes actions sont insuffisamment capitalisées par le Projet. Le PDZL II devra les suivre et les capitaliser non seulement en termes de formations dispensées ou de visites d'échanges organisées, mais aussi en termes de génération de revenus pour les bénéficiaires des actions du PDZL II.

Hydraulique villageoise

40. La problématique de l'eau potable dans la zone du PDZL II a été examinée par l'atelier de planification des interventions du projet par objectif (PIPO) tenu en 2000 à Niafunké. Au total, 28 puits à grand diamètre et 17 forages, soit 45 points d'eau potable ont été retenus par les participants.

41. La réalisation de 17 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine au profit des villages de la zone a démarré le 24 février 2004. Lors de la séance de travail le jeudi 04 mars 2004 avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie de Tombouctou (en charge de la réalisation desdits forages), des assurances ont été données que le délai d'exécution de 05 mois (hors saison des pluies) sera respecté. La fin des travaux est visualisée pour le 30 juin 2004. S'agissant du fonçage de 28 puits à grand diamètre, il serait indiqué que le fonçage de ces puits soit exécuté avant la prochaine saison des pluies.

Désenclavement de la zone

42. Le volet désenclavement, financé par la BOAD consiste en la construction de la piste Niafunké - Saraféré d'une longueur de 26 km et l'acquisition d'un bac automoteur de 40 tonnes pour la traversée du fleuve Niger au niveau de Niafunké.

43. La construction de la piste Niafunké - Saraféré vient d'être adjugée à l'entreprise CGC Mali. Toutefois, son coût a enregistré un dépassement de 253 M FCFA (214 M FCFA pour les travaux et 39 M FCFA pour le contrôle et la surveillance des travaux) sur les ressources disponibles du prêt BOAD, que la partie malienne devra prendre en charge, conformément aux dispositions de l'Accord de prêt.

44. Le bac automoteur, construit par l'entreprise INACOM, est opérationnel depuis décembre 2000. La gestion du bac, qui devait être du ressort des bénéficiaires, est sous l'autorité de la Préfecture de Niafunké. Il a été noté qu'une concertation des parties concernées (Autorités

préfecturale et communale, Travaux Publics, Conseil de Cercle) a été tenue en vue de définir une formule consensuelle de gestion plus participative du bac, conformément à la philosophie du Projet visant l'implication des bénéficiaires.

Recommandations

En considération de ce qui précède, il est recommandé à la partie malienne ce qui suit :

- a) prendre les mesures appropriées pour impliquer les bénéficiaires dans la prise en charge progressive des frais d'entretiens des nouveaux ouvrages qui seront livrés en mai 2004 par l'entreprise SATOM ;**
- b) envisager des actions de stabilisation des dunes de part et d'autre de la digue – piste de Nounou-Diengo en construction ;**
- c) accélérer la signature du protocole avec les SLACAER en vue de doter les périmètres irrigués (PIV et PPF) d'un encadrement technique rapproché avant la prochaine campagne agricole de 2004 ;**
- d) poursuivre les efforts de sensibilisation des exploitants des PIV pour une meilleure maintenance desdits périmètres ;**
- e) diligenter l'opérationnalité des mécaniciens réparateurs formés pour la maintenance des groupes motopompes, au plus tard avant le début de la prochaine campagne agricole de 2004 ;**
- f) accélérer la signature de la lettre de marché du bureau chargé des études d'exécution des PPF, au plus tard avant la prochaine campagne agricole 2004/2005 ;**
- g) veiller à ce que le CRRA de Mopti fasse la restitution aux bénéficiaires des résultats partiels de l'étude sur la gestion de l'eau qu'il conduit depuis mai 2002 ;**
- h) accélérer le processus pour le choix du bureau devant conduire l'étude sociofoncière dans la zone du Projet ;**
- i) déterminer avec les producteurs/productrices un compte d'exploitation simplifié lors de l'introduction des innovations technologiques dans leur exploitation ;**
- j) procéder à une large diffusion (organisations des journées paysannes, émissions radiophoniques...) des tests et démonstrations conduits par les paysans volontaires et dont les résultats auront été concluants ;**
- k) accélérer le choix du bureau d'étude chargé des prospections géophysiques relatives à l'implantation des puits pastoraux ;**
- l) veiller à la mise en exploitation du marché à bétail de Niafunké par les bénéficiaires.**

5.3.2 COMPOSANTE SANTE, NUTRITION, EAU ET ASSAINISSEMENT

45. Cette composante a pour objet d'améliorer la santé et l'état nutritionnel des populations de la zone du Projet et plus particulièrement ceux de l'enfant et de la mère qui constituent les groupes les plus vulnérables.

46. En matière d'infrastructures sanitaires, sur une prévision de construction de huit (08) bâtiments [03 centres de santé d'arrondissement (CSA) et 05 centres de santé communautaires (CSCOM)], deux (02) CSA et trois (03) CSCOM ont été réalisés. Le marché de construction d'un CSA a été résilié, suite à l'incapacité financière de l'entrepreneur à conduire les travaux. Il a été par ailleurs signalé au niveau de ce chantier une faible mobilisation de la contribution des populations bénéficiaires. Il convient d'indiquer que la participation des bénéficiaires à la réalisation de leurs infrastructures est un facteur déterminant dans la maintenance desdites infrastructures ; il y a lieu pour le Projet de bien clarifier et d'arrêter les modalités pratiques de participation des bénéficiaires avant l'intervention des entreprises en charge des travaux spécialisés.

47. Il convient de signaler que les huit (08) points d'eau prévus pour les CSCOM dans le cadre du Projet sont entrain d'être réalisés par un autre partenaire commandité par le Ministère de la Santé. Le Projet ne dispose toutefois pas d'information suffisante (le type de points d'eau, la date d'intervention, le délai d'exécution ...) sur l'intervention de ce partenaire. Il serait indiqué que le Projet approche ce prestataire en vue d'une complémentarité éventuelle d'actions.

48. S'agissant de la prise en charge de la gestion des CSCOM et des CSA par les associations des bénéficiaires, il a été constaté que les différents documents de gestion (livre de vente journalière des médicaments essentiels génériques et fiche de stock desdits médicaments) ne sont pas régulièrement tenus, la gestion des médicaments n'est pas régulièrement suivie par les organes de surveillance mis en place par les acteurs et certains membres des bureaux des organes dirigeants n'ont pas les compétences pour jouer pleinement les rôles qui leur sont dévolus. Il serait indiqué que le Projet poursuive les actions de renforcement des capacités des membres desdites associations afin de leur donner les moyens de s'approprier la gestion des infrastructures sanitaires mises à leur disposition.

49. En ce qui concerne les activités de latrines, elles se poursuivent de manière satisfaisante dans toutes les cinq (05) communes d'intervention du Projet. Le cumul du nombre de latrines réalisé dans les villages se chiffre à 2 125, contre une prévision à l'évaluation de 3 000 latrines sèches (PIT latrines) dont 600 à réaliser en phase test et 2 400 en 2^{ème} phase. Il importe que le Projet vérifie le niveau d'utilisation et d'entretiens de ces latrines par des enquêtes légères et régulières.

Recommandations

De ce qui précède, il est recommandé au Bureau du Projet (BdP) ce qui suit :

- a) mener des actions de d'information/sensibilisation à l'endroit des bénéficiaires des CSCOM afin qu'ils s'acquittent de leur contribution dans le cadre des travaux de construction desdits CSCOM ;**

- b) diligenter le dossier de construction des deux CSCOM restants et la finition de la construction du CSCOM de Soumpi dont le marché a été résilié ;**
- c) mener des actions de sensibilisation et de formation à l'endroit des bénéficiaires des CSCOM afin qu'ils acquièrent les compétences requises en vue de s'approprier la gestion des infrastructures sanitaires mises à leur disposition ;**
- d) vérifier par des enquêtes légères et régulières le niveau d'utilisation et d'entretien des latrines déjà construites en vue de mesures correctives au besoin.**

5.3.3. COMPOSANTE « RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL »

50. Cette composante vise à appuyer la structuration du milieu et à renforcer les capacités des différents acteurs concernés par la mise en œuvre du Projet.

Fonds de développement communal (FDC)

51. S'agissant de l'appui à la décentralisation, le fonds de développement communal n'a pas encore connu un début d'exécution du fait que le taux de contribution des communes de 50% est jugé trop élevé par les élus, par rapport à la faiblesse de leurs ressources.

52. Il a été noté qu'une requête a été introduite par la partie malienne auprès du FIDA qui a marqué son accord pour une révision à la baisse de la contribution des communes de 50% à 20%, dont 15% en nature et 5% en espèces. Il est attendu un décaissement sur le FDC en 2004 d'un montant de 100 MFCFA, réparti au prorata de la population de chacune des cinq (05) communes de la zone d'intervention du Projet.

Appui au système financier rural

53. Le volet « appui à l'émergence d'un système financier rural » dans la zone du Projet n'a pas non plus connu un début de mise en œuvre sur le terrain. Il a été noté que la formule associant un groupement d'intérêt économique (GIE) visant les groupes cibles du Projet et une société financière régionale (SFR) visant les clients ayant une grande surface financière, a rencontré l'agrément de la partie malienne qui a notifié au FIDA son avis de non objection y relatif. La mise en œuvre des activités de ce volet est visualisée au cours du 1^{er} semestre 2004.

Appui aux organisations paysannes

54. Il a été identifié dans la zone d'intervention du Projet une multitude d'organisations paysannes, promues ou non promues par le PDZL II. Dans l'ensemble, ces organisations paysannes (OP) sont encore caractérisées par leur faible fonctionnalité, une faible représentativité des femmes au sein des organes dirigeants, une centralisation des activités aux mains des premiers responsables, l'inexistence d'outils simples et adaptés de gestion et un esprit d'assistanat dans certaines OP, toute chose qui limite leur survie après la fin du Projet. Dans cette optique, un audit organisationnel a été commandité par le Projet en vue de mieux

cerner les forces et les faiblesses de l'ensemble des OP de la zone et des opérateurs locaux, de proposer les solutions y afférentes et d'assurer un appui/conseil pour la mise en œuvre des mesures préconisées.

55. La première phase de l'étude du consultant (analyse diagnostic des OP et proposition d'actions de renforcement de leurs capacités) est terminée et il reste à présent à organiser un atelier de validation de ladite étude par les acteurs concernés. Il a été constaté un manque de planning précis d'intervention du consultant qu'il convient de corriger en définissant avec le prestataire un calendrier réaliste avec des périodes de son intervention étalées sur la durée de l'appui.

Appui à l'Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères de Niafunké (UCAMN)

56. Suite à la situation difficile de l'UCAMN constatée par la revue à mi-parcours du PDZL II en novembre 2002, il a été recommandé au Projet d'envisager cinq (05) hommes/mois (H/M) d'expertise nationale dont 03 H/M en 2003, 01 H/M en 2004 et 01 H/M en 2005, en vue d'appuyer l'Union dans :

- la mise à jour de sa situation comptable et financière ;
- l'élaboration d'un manuel de procédure ;
- la programmation des besoins d'approvisionnement en intrants ainsi que le réapprovisionnement du fonds de roulement en intrants pour l'adapter aux besoins de la demande en intrants ;
- et la construction d'un magasin de stockage des produits agricoles.

57. Le Bureau du Projet a indiqué que la mise en œuvre de l'appui à apporter à l'UCAMN est conditionnée par sa capacité à recouvrer auprès de ses membres 80% des impayés de redevances afin de permettre à ladite Union de poursuivre ses activités à partir d'une situation financière plus saine.

58. Les responsables de l'UCAMN ont indiqué que lors d'une assemblée générale tenue le 22/01/2004, un échéancier de recouvrement des impayés a été établi et qu'en principe la situation rentrera dans l'ordre d'ici à trois campagnes agricoles, dans la mesure où tout périmètre ayant un impayé égal ou supérieur à un million (1 000 000) de FCFA devra épurer sa dette en trois campagnes.

59. Actuellement, 42 coopératives dont 37 coopératives agricoles (production de riz notamment) et 05 coopératives maraîchères de femmes dépendent de l'UCAMN pour leur approvisionnement en intrants agricoles, ce qui est à encourager. Il serait opportun que le Projet apporte un appui conséquent à cette organisation paysanne afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle auprès de ses membres qui sont en général les exploitants des périmètres irrigués villageois. L'appui consisterait en la mise en place d'un système fonctionnel de manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable ainsi que d'un système d'approvisionnement, de fixation des prix des intrants et de recouvrement des redevances annuelles. Dans cette perspective, le Projet devra suivre attentivement le plan de recouvrement des impayés annoncé par l'UCAMN.

Bureau du Projet (BdP)

60. L'équipe du Projet a été mise en place comme prévu et il est à signaler une stabilité relative du personnel. La liste du personnel du BdP et celle des équipements du projet sont présentées en annexes 6 et 7. Les différents organes d'animation et d'orientation du Projet (réunion mensuelle des cadres du BdP, comité local d'orientation et comité national de coordination) se tiennent de façon régulière. Ainsi, les 08 et 09 décembre 2003, les comités locaux d'orientation ont examiné le projet de PTBA 2004 avant de le transmettre au Comité National de Coordination (CNC) qui l'a adopté en sa séance du 09 février 2004.

61. La mission, pour appuyer la finalisation du PTBA 2004, a partagé avec le BdP ses commentaires et observations sur ledit document portant notamment sur l'indication des quantités au niveau des résultats attendus, le niveau de réalisation des activités ainsi que les activités non exécutées en 2003 et à transférer au PTBA 2004.

62. Il convient de rappeler que le processus d'approbation du PTBA d'un exercice donné devrait être bouclé au plus tard le 1^{er} janvier de l'exercice concerné. Aussi, il serait indiqué que la partie malienne prenne les dispositions idoines au niveau de la programmation des réunions des organes d'orientation du projet afin que les prochains PTBA puissent être approuvés au plus tard le 31 décembre de l'année précédent leur exécution.

63. Le système de suivi-évaluation mis en place est fonctionnel. Toutefois, s'agissant des infrastructures socio-économiques (aménagements hydroagricoles, CSCOM, parcs de vaccination etc.) et de la promotion de diverses organisations villageoises (COSACO, COGES, Coopératives ...) effectuées par le PDZL II, il serait indiqué que la Cellule de Suivi-évaluation, à travers des enquêtes régulières, étudie avec les populations concernées le niveau de fonctionnalité des différentes infrastructures et organisations promues par le Projet. Ces enquêtes devront être légères et rapides (petits échantillons bien représentatifs dont le nombre est égal ou inférieur à 30 éléments et d'une durée d'environ une semaine), en vue de remonter, sans délai au niveau de la Direction et des cadres, les insuffisances à corriger.

Recommandations

De ce qui précède, il est recommandé à la partie malienne :

- a) de diligenter la tenue de l'atelier de validation de la 1^{ère} phase de l'étude sur le renforcement des capacités des organisations paysannes, de définir avec le consultant un chronogramme pour la durée restante de son intervention et de veiller au délai de mise en œuvre ;**
- b) d'appuyer l'UCAMN dans :**
 - la mise à jour de sa situation comptable et financière ;**
 - l'élaboration d'un manuel de procédure ;**
 - la programmation des besoins d'approvisionnement en intrants ainsi que le réapprovisionnement du fonds de roulement en intrants pour l'adapter aux besoins de la demande en intrants ;**

- **et la construction d'un magasin de stockage des produits agricoles.**
- c) **de veiller, à travers des enquêtes d'opinions, à mieux appréhender le niveau de fonctionnalité et de viabilité des infrastructures et des organisations paysannes appuyées par le Projet et au besoin, y apporter les correctifs nécessaires ;**

5.4. ASPECTS ADMINISTRATIFS, FINANCIERS ET COMPTABLES

64. Concernant l'audit des comptes de l'exercice 2003, la mission a rappelé au BdP la nécessité de respecter le délai impératif du 30 juin 2004 pour rendre disponible les rapports d'audits y relatifs sous peine de suspension des décaissements sur les prêts afférents au PDZL II et le Don FSB jusqu'à la production desdits rapports.

65. La mission a eu à examiner avec la Division Administrative et Financière du PDZL II la demande de décaissement n° 67 émise en faveur du compte spécial du PDZL II ; il n'y a pas d'observation particulière à signaler. Toutefois, la mission a attiré l'attention de ladite division sur la nécessité de veiller à la bonne imputation des pièces de dépenses au niveau des catégories de l'accord prêt FIDA et du Don Fonds de Survie Belge qui viennent de faire l'objet d'une réallocation afin d'éviter un blocage de paiement des demandes de décaissement pour cause de dépassement des dotations sur une catégorie donnée qu'une mauvaise imputation pourrait induire.

66. Le coût total du projet évalué à 12 119 M F CFA, est cofinancé par le FIDA (6 549 M F CFA), la BOAD (2 060 M F CFA), le Don Fonds de Survie Belge (FSB), (1 404 M F CFA), l'Etat malien (1 518 M F CFA) et les Bénéficiaires (589 M F CFA). Au 30/04/2004, l'exécution financière du PDZL II s'élève à 5 450 M F CFA sur ledit coût, soit un taux global d'exécution de 45 %. A la même date, le taux d'exécution financière du prêt FIDA ressort à 51 %, celui du Don Fonds de Survie Belge à 52 % et celui du prêt BOAD à 16 %. Toutefois, avec la réalisation de la route Niafunké – Saraféré le prêt BOAD sera totalement décaissé. La mobilisation de la contre partie de l'Etat (taxes et salaires des fonctionnaires affectés au PDZL II) ne soulève aucun problème particulier.

5.5. EFFETS ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES ET SUR LA ZONE

67. Le suivi d'impact du Projet, qui devra déterminer les effets réels du Projet sur les bénéficiaires et sur le milieu n'est pas encore opérationnel au niveau de la Cellule de Suivi-Evaluation. Néanmoins, les effets des interventions du PDZL II sur les bénéficiaires et sur la zone ont été estimés à travers les informations et les données fournies par la Cellule de Suivi - évaluation et celles recueillies sur le terrain auprès des bénéficiaires et des partenaires des services à l'occasion de la mission de supervision. Il ressort que les effets du Projet se situent aux niveaux : i) de l'organisation du monde rural ; ii) de la sécurisation de la production agricole, iii) des activités des femmes, iv) de la circulation de l'information et v) de l'environnement. Au niveau des CSCOM, les activités viennent de démarrer, il n'y a pas suffisamment de recul pour permettre d'effectuer une mesure d'impact significative.

Organisation du monde rural

68. Le Projet a contribué à l'amélioration du paysage organisationnel par la promotion de l'Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères (UCAMN) qui compte 42 coopératives de base et la mise en place de 24 comités de gestion de périmètres irrigués villageois et de

03 conseils de gestion des mares et lacs. Il a été relevé que ces différentes organisations paysannes jouent un rôle socio-économique en matière d'approvisionnement en intrants de leurs membres et de concertation/négociation entre les usagers des ressources hydrauliques, ce qui est déterminant pour le maintien de la cohésion et de la paix sociales dans le milieu.

Sécurisation de la production agricole

69. La production obtenue sur les PIV durant la campagne agricole 2003/2004 a été estimée à 2 335 tonnes de riz paddy, soit un rendement moyen de 5,5 tonnes à l'hectare. Cette production dégage ainsi un revenu brut de plus 300 MFCFA (cf. annexe 5 A). Il s'agit là d'une production additionnelle due au Projet. De même, il a été noté qu'au niveau des mares et lacs où il existe des ouvrages de sécurisation mis en place par le Projet, le rendement est de 2 à 2,5 tonnes/ha, contre des résultats souvent nuls "sans ouvrages de sécurisation". Il apparaît que les aménagements, aussi bien au niveau des PIV que des mares et lacs sont déterminants dans la sécurisation de la production agricole de la zone. L'aménagement en cours de 8 200 ha de grandes mares sera d'une grande contribution à cette sécurisation.

Activités des femmes

70. Le Projet a impliqué 42 associations de femmes qui ont produit sur leur pépinière des plants que le Projet a racheté pour les besoins de reboisement au niveau des PIV et des mares et lacs. Bien qu'il n'y ait pas de données chiffrées sur les revenus tirés de la vente des plants, il a été reconnu que les ressources engrangées par les femmes leur ont permis d'entreprendre le petit commerce, notamment la vente des produits de première nécessité tel que le sucre et le savon. Par ailleurs, il a été noté que certaines activités qui relèvent de la compétence des femmes telles que la culture maraîchère, l'embouche ovine, la teinture et la savonnerie ont contribué significativement à l'amélioration de leurs revenus. Enfin, il convient de noter que l'élevage du mouton à laine en introduction par le Projet rapporte annuellement à 04 associations de femmes environ 250 000 FCFA.

Circulation de l'information

71. La radio locale FM d'un rayon de 100 km, mise en place par le Projet contribue à l'information et à la formation des populations bénéficiaires par la diffusion de thèmes variés sur le développement socio-économique de la région.

Environnement

La plantation systématique annuelle dans le cadre de la protection des bassins versants et des chenaux d'amenée d'eau concourt à la restauration et la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'utilisation des latrines évite la pollution des eaux et assure la salubrité autour des habitations et dans les villages.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** : Calendrier du déroulement de la mission
- Annexe 2** : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3** : Liste des documents ramenés par la mission
- Annexe 4** : Etat de mise en œuvre des recommandations des missions de revue à mi- parcours de novembre 2002 et de suivi d'août 2003
- Annexe 5** : Situation des productions et des comptes d'exploitation au niveau des périmètres irrigués villageois
- Annexe 6** : Liste du personnel du PDZL II
- Annexe 7** : Situation des équipements du PDZL II

CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA MISSION

- Dimanche 22.02.2004 : - Voyage Lomé – Bamako.
- Lundi 23.02.2004 : - Réunion de prise de contact à la Direction Générale de la Dette Publique du Ministère de l'Economie et des Finances
- Séances de travail avec la Coordination Nationale des Projets FIDA et l'équipe de la mission FIDA au Mali
- Dimanche 29.02.2004 : - Voyage San - Niafunké
- Lundi 01.03.2004 : - Visite de courtoisie au Préfet du Cercle de Niafunké et au Maire de la Commune de Soboundou
- Séance de travail avec le Bureau de Projet
- Séance de travail avec le bureau de l'Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères de Niafunké
- Visite du périmètre irrigué villageois de Sarré et entretiens avec le bureau de la coopérative dudit périmètre
- Mardi 02.03.2004 : - Visite du parc de vaccination dans le village de Tindarou
- Visite des aménagements des mares et lacs par l'entreprise SOGEA-SATOM à Nounou-Diengo et à Koboro
- Visite du nouveau marché à bétail de Niafunké
- Mercredi 03.03.2004 : - Visite du CSCOM d'Arabébé et entretiens avec le Gérant des médicaments essentiels génériques
- Visite du périmètre irrigué villageois des femmes de Gassel et entretiens avec le comité de gestion
- Visite du site de forage en cours à Tindirima, Cercle de Diré et entretiens avec le bureau d'études et de contrôle des travaux de forage BSH
- Entretiens avec le conseil de gestion de l'Association de Santé Communautaire (ASACO) de Thioki
- Jeudi 04.03.2004 : - Séance de travail avec l'équipe du Bureau de Projet
: - Séance de travail avec le Directeur Régional de l'Hydraulique et de l'Energie de Tombouctou
- Vendredi 05.03.2004 - Séance de travail avec l'équipe du Bureau de Projet
- Séance de travail avec la coopérative des éleveurs de Niafunké et la Mairie de Niafunké
- Samedi 06.03.2004 - Séance de travail avec l'équipe du Bureau de Projet
- Séance de restitution préliminaire des conclusions de la mission de supervision du PDZL II
- Dimanche 07.03.2004 - Voyage Niafunké-Bamako

- Lundi 08.03.2004 : - Organisation des séances de travail complémentaires à Bamako
- Mardi 09.03.2004 - Séance de travail avec le Coordonnateur de l'Agence Nationale de Coordination et de Gestion du Programme du Fonds de Développement en Zone Sahélienne (ANCG-FODESA)
- Séance de travail avec la Direction Administrative et Financière (DAF) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Séance de travail avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)
- Mercredi 10.03.2004 : - Séance de restitution des conclusions de la mission de supervision du PDZL II .
- Séance de travail avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)
- Jeudi 11.03.2004 : - Voyage Bamako - Lomé

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES PAR LA MISSION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)

1. Direction des Affaires Financières

MM	Ousmane DIARRA	Directeur
	Soumaïla TOURE	Directeur Adjoint
	Soumana DAO	Chef Division Matériel et Equipement

2. Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR)

MM	Ousmane TRAORE	DNAMR
	Idrissa DIAWARA	Directeur Régional de l'Appui au Monde Rural à Ségou
	Mamadou NADIO	Coordonnateur National des Projets FIDA au Mali

3. Bureau du Projet PDZL II

MM	Hamzata Moussa DIALLO	Directeur
	Boubacary TOURE	Contrôleur Financier
	Makan MACALOU	Comptable
	Yaya Dontié BALLO	Chargé Formation
	Sidi DIALLO	Chargé de la Production
	Tioflo DIARRA	Chargé Génie Rural
	Mohamed El Béchir DOUCOURE	Chef Suivi/Evaluation

BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA)

MM	Sidy Modibo DIOP	Directeur des Etudes Générales
	Sadio SAMASSEKOU	Chef Services Relations avec les SFD

DIRECTION GENERALE DE LA DETTE PUBLIQUE

MM	Mamadou L. TRAORE	Dette Publique
	Seydou BAGAYOKO	Sous Directeur des Opérations

DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

MME	Seynabou DIOP TRAORE	Chargée de mission
-----	----------------------	--------------------

DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE de TOMBOUCTOU

MM	Métaga TRAORE	Directeur Régional
	Kassoum DEMBELE	Chargé des Chantiers de Forages

BUREAU D'ETUDES BSH

M Sanamory KEITA Hydrogéologue

FONDS DE DEVELOPPEMENT EN ZONE SAHELIENNE (FODESA)

MM Fatogoma DIARRA Coordonnateur National
Boubacar CISSE Responsable Financier

REPRESENTANTS DU GROUPE – CIBLE/PDZL II**Coopérative d'éleveurs de Niafunké**

MM Alpha BOKOUM Vice Président
Moustapha OUANE Responsable aux infrastructures
Samba DIAO Secrétaire à la commercialisation

Union des coopératives agricoles et maraîchères de Niafunké (UCAMN)

MM Madiou CISSE Président du conseil d'Administration
Abderhaman MAIGA Président Comité de Surveillance
Amadou YATTARA Responsable aux intrants
Hamadoun SANOGO Secrétaire aux conflits
Karimou KONTA Responsable commercialisation

Coopérative de Niafunké-Saré

MM Hamadoun CORESSI Président de la coopérative
Samba GOUMBALE Responsable aux approvisionnements
Boubacar TAMBOURA Délégué à la gestion de l'eau

Village de Gassel

Membres du Comité de Gestion du PIV féminin de Gassel

Village de Thioki

Membres du bureau de l'Association de santé communautaire de Thioki

Village de Arabébé

M Moussa KELLY Gérant CSCOM d'Arabébé

ONG PARTENAIRE DU PDZL II

MM Baba TOURE ONG APADL
Abathina TOURE ONG SELLE

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNE DE NIAFUNKÉ

MM	Allaye TOURE	Préfet de Niafunké
	Sékou SAMAKE	Préfet Adjoint Niafunké
	Siriman KANOUTE	Sous-Préfet de Soboundou
	Dontié KONATE	Sous-Préfet de Tonka (Cercle de Goundam)
	Oumane SALL	Maire de Soboundou (Niafunké)
	Sagnon DIAKITE	Secrétaire Général Mairie Soboundou
	Amadou YATTARA	1 ^{er} Maire Adjoint Mairie Soboundou
	Amadou BORE	2 ^{ème} Maire Adjoint Mairie Soboundou
	Ibrahim MAIGA	Maire de la Commune de Tonka

EQUIPE FIDA ET MISSION DE FORMULATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU NORD MALI

M	Périn SAINT ANGE	CPM FIDA au Mali
Mme	Micheline DETRAUX	Chef mission de formulation
MM	Alassane DIARRA	Consultant Pastoraliste et Foncier
	Magloire BAZABANA	Consultant Economiste

LISTE DES DOCUMENTS RAMENES PAR LA MISSION

- Résultats de la campagne agricole 2003/2004 sur les périmètres irrigués villageois ;
- Document de préparation de la 5^{ème} mission de supervision du PDZL II, février 2004 ;
- Rapport mensuel n° 6 des travaux d'aménagement des mares et lacs, HN'D Ingénieurs-conseils, février 2004 ;
- Etat d'exécution du PTBA 2003 du PDZL II, février 2004 ;
- Rapport de mission effectuée au PDZL II par le Centre Régional de Recherche Agronomique de Mopti, août 2003 ;
- Rapport d'activités du 2^{ème} trimestre du PDZL II ;
- Etat d'exécution financière du PDZL II, février 2004.

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS DE REVUE A MI-PARCOURS DE NOVEMBRE 2002
ET DE SUIVI D'AOUT 2003.**

N°	Recommandations	Niveau d'exécution	Activités menées
1	Reporter les aménagements futurs éventuels de petites mares sur le Fonds de Développement Communal (FDC), ce qui permettra d'impliquer davantage les bénéficiaires		Une lettre d'information a été initiée en direction des communes.
2	Entamer une réflexion avec les responsables communaux et les villages bénéficiaires des mares aménagées sur leur niveau d'implication dans l'entretien des ouvrages (vannes, digue-pistes, chenaux,...) en vue d'une cession progressive des frais d'entretien du projet vers les collectivités locales ;	En cours	Un atelier de concertation a été tenu les 15 et 16 décembre 2003 entre les acteurs (producteurs, responsables communaux et administratifs) en vue du transfert des charges aux bénéficiaires (40% en 2004, 60% en 2005 etc....).
3	Acquérir des pompes supplémentaires pour remplacer les pompes défaillantes des quatre (4) périmètres de la première phase	En cours	Echange de correspondances avec la DGMP en vue de l'acquisition des motopompes par entente directe.
4	Examiner avec TECHNI CONSULT la possibilité de présenter une variante visant une réduction des coûts de réalisation de la piste dans la perspective d'un dépassement des coûts par rapport aux ressources disponibles	Exécuté	TECHNI CONSULT a mis à la disposition du projet 2 variantes qui pourraient servir de base de négociation à savoir la suppression ou le maintien de la construction des CSCOM et des écoles le long de l'axe routier à réhabiliter.
5	S'assurer de l'engagement de TECHNI CONSULT à réaliser le contrôle des travaux eu égard au report des prestations	Exécuté	TECHNI CONSULT a confirmé son engagement.
6	Privilégier les forages plutôt que les puits compte tenu des contraintes constatées dans l'exécution de ces derniers.	exécuté	Cette recommandation devient caduque à partir du moment où les puits deviennent réalisables avec des garanties techniques et des coûts réalisables.
7	Requérir l'avis de la DRH de Tombouctou sur la faisabilité d'implanter des puits-citerne dans la zone lacustre	En cours	Mise à la disposition de DRHE de la liste des sites concernés qui pourraient être examinés au regard d'une étude récente déjà réalisée dans la zone.
8	Signer un avenant au protocole avec la DRHE en vue de la réalisation de l'ensemble des points d'eau du Projet en précisant les sources de financement	En cours	Le Projet a pris en charge la mise en œuvre de ces points d'eau.

9	Prendre les dispositions en vue d'assurer la formation des membres des comités de points d'eau et des artisans réparateurs de pompe manuelle	En cours	R ont été adressés à la DRHE qui a décliné l'offre ; des dispositions sont en cours en vue du recrutement d'un bureau
10	Prendre les dispositions appropriées pour l'organisation et la mise en œuvre de l'étude socio-foncière	En cours	Le processus de sélection est terminé , la proposition d'adjudication sera acheminée à la BOAD pour avis.
11	Assurer un suivi plus rigoureux des différentes études qui sont menées afin d'en éliminer les redondances et de mieux valoriser leurs résultats	Exécuté	Les études ramenant à des redondances ont été retirées (exemple : fusion études socio-foncières et caractérisation des terroirs ; étude agropastoral sur le Fati et gestion eau
12	Intégrer les actions de mise en place d'infrastructures d'élevage dans le cadre d'une planification inter villageois de gestion concertée des ressources naturelles (mares, lacs, pâturages...) de la zone.	Exécuté	Prise en compte dans les TDR des études socio-foncières.
13	Introduire une requête auprès du FIDA (avec copie à la BOAD) visant l'obtention du financement de l'appui-conseil à l'UCAMN de 2003 à 2005 et du réapprovisionnement du fonds de roulement en intrants pour l'adapter aux besoins de la demande d'intrants.	En cours	
14	Lancer la consultation pour le recrutement d'un Bureau d'études qui sera chargé du renforcement des capacités des organisations paysannes (OP).	Exécuté	Le consultant a commencé son appui aux OP
15	Doter l'UCAMN d'un fonds de roulement complémentaire d'un montant de 20 M FCFA destiné à couvrir la totalité des besoins en intrants des PIV.	Exécuté	Une lettre a été adressée au FIDA
16	Entamer la construction de deux autres CSCom prévus et renforcer l'extension de la couverture sanitaire en assurant l'équipement et la gestion des huit centres de santé	En cours	Les résultats du dépouillement ont été envoyés au projet pour requérir son avis.
17	Former les huit infirmiers chefs de poste médical et les huit matrones pour couvrir les postes de santé réalisés	En cours	4 Infirmiers déjà formés ; Dofana est à la recherche d'un infirmier. Nounou et Andiam attendent leur construction. La formation des matrones est en cours.
18	Compléter la construction des latrines	En cours	Sur 3000 latrines prévues, 2125 ont été réalisées.
19	Elaborer et mettre en œuvre les activités de nutrition	Exécuté	Les formations ont été assurées et les activités de nutrition ont démarré dans 18 villages tests.
20	Intégrer les activités de sensibilisation et de lutte contre les IST/VIH/SIDA	Exécuté	Les formation des agents de santé, des animateurs ONG et animateurs villageois ont été réalisées et l'information/sensibilisation a démarré dans les 18 villages tests.

21	Envisager une évaluation externe des réalisations de la CSS en vue de faciliter la poursuite des activités dans le cadre du plan de développement social du cercle de Niafunké (2003-2007)	Non Exécuté	Attente des TDR de la DRSP
22	Organiser au profit des élus communaux et du personnel des communes des formations complémentaires portant notamment sur la préparation de fiches de projet à présenter aux bailleurs de fonds et sur la composition des DAO et des contrats.	Exécuté	Les thèmes qui ont fait l'objet des besoins des communes ont été pris en charge notamment ceux relatifs à la passation des marchés.
23	Lancer une consultation pour le recrutement d'un consultant qui sera chargé d'élaborer un manuel de procédure d'utilisation du FDC à l'usage des communes	Exécuté	Le rapport de l'étude est disponible ; Des propositions claires ont été indiquées par le FIDA dans son rapport de revue à mi-parcours.
24	Prendre en charge d'une manière dégressive les coûts de fonctionnement de la radio et de mettre à disposition des agents de la radio une moto dont l'utilisation sera contrôlée par le Projet.	Exécuté	La prise en charge dégressive des coûts de fonctionnement par le C.G de la radio a été prise en compte dans la programmation 2003-2005, l'acquisition d'une moto est effective.
25	Au comité de gestion de la radio, de rechercher l'appui d'autres structures partenaires notamment les projets oeuvrant dans la zone et de diversifier les sources de revenus.	Exécuté	Des partenariats ont été noués avec d'autres intervenants dans la zone (ONG résidentes, Services techniques, PANOS, etc.)
26	Veiller à ce que les dossiers du personnel soient complets	Exécuté	Les dossiers du personnel sont complets
27	Evaluer chaque agent du projet en fin d'exercice sur la base de critères simples tels que l'assiduité, la rapidité d'exécution des tâches, la qualité du travail fourni, la discipline et les relations humaines.		L'évaluation a eu lieu et les résultats sont consignés dans les différents dossiers du personnel
28	Décharger le responsable du Génie rural de certaines tâches administratives comme la gestion des véhicules à confier à la cellule administrative et comptable (CAF).	Exécuté	La gestion du parc a été transférée à la CAF depuis mai 2003..
29	Elaborer un programme opérationnel de formation du personnel sur les deux prochaines années (2003 et 2004) et prendre les attaches nécessaires dans les délais requis, en vue de permettre aux agents concernés de bénéficier des formations visualisées.	Exécuté	Le programme de formation du PTBA 2003 est en cours d'exécution conformément au planning d'exécution. Les agents ont été formés en informatique et en sig
30	Prendre les dispositions appropriées pour la tenue de l'atelier participatif de définition du cadre logique du projet.	Exécuté	L'atelier s'est déroulé du 23 au 29 décembre 2003.
31	Envisager d'ores et déjà les modalités pratiques de mise en œuvre du suivi d'impact du projet	Exécuté	L'atelier a largement pris en compte les modalités pratiques de la mise en œuvre du suivi d'impact

32	Prendre les dispositions pour que les dépenses relatives aux DD n°14 (Prêt FIDA) et n° 15 (Don FSB) qui font l'objet d'un blocage par l'Institution Coopérante résultant du non respect des procédures en matière d'acquisition de biens et services soient remboursées par l'Etat au titre de la contrepartie	Exécuté	La DD n° 14 a été débloquée, celle relative à la 15 attend la réallocation du FSB.
33	Faire prendre les mesures nécessaires pour lancer les consultations en vue de la sélection d'un Cabinet d'audit des comptes de l'exercice 2002 dans les meilleurs délais possibles.	Exécuté	L'attributaire provisoire du marché est désigné.
34	Prendre attache avec le fournisseur du logiciel SUCCES pour apporter les améliorations nécessaires et former le nouveau contrôleur financier à l'utilisation du logiciel	Exécuté	ulting a été réalisée en septembre.
35	Prendre d'une part les contacts nécessaires avec les banques domiciliataires des comptes du projet afin qu'elles établissent les relevés bancaires du projet à la fin de chaque mois et d'autre part les dispositions internes idoines pour le retrait desdits documents lors des missions du projet à Tombouctou et à Bamako	Exécuté	Des contacts sont pris avec les Banques intéressées pour remédier à la situation.
36	Relever à 200.000 FCFA le plafond individuel des factures à la caisse du projet	Exécuté	La recommandation a été prise en compte depuis juin 2003
37	Faire éditer mensuellement par la cellule comptable un état de suivi budgétaire exhaustif pour examen lors des réunions mensuelles des cadres du BdP	Exécuté	Depuis mars 2003, la situation budgétaire est exposé à chacune des réunions mensuelles.
38	Veiller à s'assurer de la capacité technique et financière des entrepreneurs qui ont été consultés pour réaliser des travaux afin d'éviter à l'avenir les cas d'abandon de chantiers similaires à ceux relevé ci-dessus.	Exécuté	Les avances sont garanties désormais.
39	Introduire auprès du FIDA, avec copie à la BOAD, une requête motivée sur la prorogation de la date de clôture du Prêt FIDA jusqu'au 30 juin 2006	Exécuté	Le FIDA a prorogé les dates d'achèvement et de clôture du Prêt 409 ML respectivement le 31/12/2005 et le 30/06/2006.
40	Introduire une requête motivée auprès du FIDA en vue de la réallocation des ressources du prêt 409 ML et du Don FSB, avec copie à la BOAD.	Exécuté	La réallocation du Prêt FIDA 409 ML est effective ; celle du Don FSB est attendue.
41	Appuyer l'UCAMN à : La mise à jour de la situation comptable et financière ; l'élaboration d'un manuel de procédure ; la programmation des besoins d'approvisionnement en intrants ; réapprovisionner le fonds de roulement et la construction d'un magasin de stockage	En cours	En matière de finance l'UCAMN a été appuyée ; la programmation et l'approvisionnement du fonds sont liés à sa pratique d'une gestion saine
42	Restitution des conclusions de l'étude relative à la gestion de l'eau aux populations	En cours	

43	Prendre les mesures idoines pour la signature du marché afférent au contrôle et à la surveillance des travaux d'aménagement des grandes mares ainsi que pour le respect de la date de démarrage des dits travaux (15 Septembre 2003)	Exécuté	Le marché a été signé et les travaux ont démarré le 1 ^{er} Septembre 2003.
44	Identifier un ou deux mécaniciens à former et à doter d'outils de travail pour assurer le suivi et les réparations des groupes motopompes mais des pompes manuelles équipant les forages d'eau.	En cours	Deux mécaniciens ont été identifiés et formé du 15 septembre 2003 au 15 janvier 2004 par la SEDIMA. La commande pour les outils est en cours de lancement. Des contacts sont en cours entre l'UCAMN et la SEDIMA en vue de l'acquisition des pièces.
45	Veiller au respect du délai d'exécution du marché relatif à l'acquisition de trente groupes motopompes.	Exécuté	En attendant la mise en œuvre des PPF les motopompes ont été sécurisées au Projet.
46	Mise en place d'un encadrement technique approprié devant accompagner la mise en valeur des PIV et PPF.	En cours	Des contacts ont été pris avec la DRAMR. Les TDR ont été élaborés et discutés avec les SLACAER de NKE, DIRE et GOUNDAM.
47	Accélérer l'instruction du dossier de consultation relatif à la construction de la piste Niafunké-Saraféré en vue de la réalisation dans les meilleurs délais possibles.	En cours	Le marché est en cours de signature au niveau de l'Administration.
48	Veiller à l'utilisation du bac conformément aux dispositions contractuelles y afférentes. Mettre en place un système de gestion du bac par les bénéficiaires (communautés de base) plus conforme à la philosophie du projet en s'inspirant du modèle de gestion dans le cadre du PDR-MS à San.	En cours	Une rencontre a été initiée entre les parties prenantes pour définir un mode consensuel de gestion.
49	Mener des actions de sensibilisation à l'endroit des bénéficiaires afin qu'ils s'acquittent de leur contribution et de veiller à ce que l'entreprise prestataire des travaux en retard respecte les dispositions de la lettre de marché.	En cours	Des actions de sensibilisation ont été menées au niveau de tous les sites et des efforts ont été signalés dans plusieurs endroits. Ainsi, il a été enregistré les taux de remboursement suivants :Tonka 50% ; Echell 33% ; Arabébé 49%. Par ailleurs une concertation sera tenue entre les communes, les ASACO le projet et la santé pour déterminer les modalités de paiement des cotisations
50	Accélérer l'instruction des dossiers relatifs à la création des points d'eau au niveau de la formation sanitaires de la zone PDZL II	Exécuté	Les points d'eau sont entrain d'être réalisés par d'autres partenaires.
51	Diligenter l'instruction du dossier de consultation relatif à l'audit des comptes du PDZL II exercice 2002 de la réalisation de ladite mission dans les meilleurs délais possibles.	Exécuté	L'audit des comptes du projet a été réalisé par le bureau d'expertise NICOLAS KOVAHET du 13 au 24 janvier 2004.

**SITUATION DES PRODUCTIONS ET DES COMPTES D'EXPLOITATION AU
NIVEAU DES PERIMETRES IRRIGUES VILLAGEOIS (PIV)**

A) NIVEAU DE PRODUCTION EN RIZ

N° PIV	Nom du PIV	Superficies (ha)		Rendement	Production	Produits
		Prévues	Réalisées	(T/ha)	(Tonne)	(FCFA)
1	Tomi-village	20	28,5	6,07	172,88	22 301 649
2	Tomi bozo	20	25,5	6,50	165,75	21 381 750
3	Niafunké sarré	20	20	6,33	126,66	16 339 140
4	Tiangara	20	24	4,50	108,00	13 932 000
5	Mandiébougou AF	20	19,75	5,59	110,42	14 244 470
6	Mindjina	20	28	4,00	112,00	14 448 000
7	Nafabangou	20	1,5 ¹	4,50	6,75	870 750
8	Gassel	20	12	3,50	42,00	5 418 000
9	Dagodji	20	21	6,25	131,25	16 931 250
10	Singo	20	20	5,37	107,32	13 844 280
11	Mandiébougou AV	20	20	7,92	158,32	20 423 280
12	Hamakoïra	20	15	6,44	96,59	12 459 465
13	N'Diorgné	20	24	5,23	125,4	16 176 600
14	Tomba AV	20	25	4,58	114,58	14 780 175
15	Banikane	20	27	6,19	167,24	21 573 702
16	Guédiou Gourma	20	10 ²	6,26	62,55	8 068 950
17	Gorom	20	17,75	5,22	92,67	11 954 785
18	Madina	20	12,25	5,46	66,86	8 625 005
19	G. Nari	20	19,25	4,60	88,49	11 415 500
20	G. Koïratao	20	20	6,47	129,40	16 692 600
21	Batouma	20	20	6,58	131,66	16 984 140
22	Katchi	20	8,69 ³	2,10	18,25	2 354 121
Total PIV		440	419,19	5,57	2 335,04	301 219 612
Moyenne		20	19,05	5,57	106,14	91 801

¹ Le groupe exploitant de ce PIV est en désunion. Le PDZLII est en concertation avec le groupe pour redéfinir les modalités d'exploitation du PIV ; dans le cas contraire envisager une réaffectation à d'autres exploitants.

² Faible niveau d'emblavure en 2003/2004 dû à l'exode rural de certains exploitants.

³ Faible niveau d'emblavure en 2003/2004 dû à une panne du groupe motopompe. Les exploitants ont assuré la réparation et la situation est actuellement rentrée dans l'ordre.

B) SITUATION DES COMPTES D'EXPLOITATION CAMPAGNE AGRICOLE 2003/2004 AU NIVEAU DE 21 PIV

N° PIV	Nom du PIV	Résultat au niveau du PIV (FCFA)			Résultat à l'hectare (FCFA)		
		Charges	Produits	Bénéfices	Charges	Produits	Bénéfices
1	Tomi-village	2 925 060	22 301 649	19 376 589	102 635	782 514	679 879
2	Tomi bozo	5 501 410	21 381 750	15 880 340	215 742	838 500	622 758
3	Niafunké sarré	3 654 000	16 339 140	12 685 140	182 700	816 960	634 260
4	Tiangara	3 732 410	13 932 000	10 199 590	155 520	580 500	424 980
5	Mandiébougou AF	3 468 410	14 244 180	10 775 770	175 616	721 225	545 609
6	Mindjina	3 834 910	15 480 000	11 645 090	136 965	552 860	415 895
7	Gassel	2 516 660	5 418 000	2 901 340	209 725	451 500	241 775
8	Dagodji	4 004 410	16 931 250	12 926 840	190 690	806 250	615 560
9	Singo	4 354 660	13 844 280	9 489 620	217 733	692 215	474 482
10	Mandiébougou AV	3 486 410	20 423 280	16 936 870	174 321	1 021 165	846 845
11	Hamakoïra	2 704 160	12 458 820	9 754 660	180 277	830 600	650 323
12	N'Diorgné	3 430 360	16 176 600	12 746 240	142 932	674 025	531 093
13	Tomba AV	3 892 410	14 779 530	10 887 120	155 696	591 185	435 489
14	Banikane	3 622 660	21 573 702	17 951 042	134 173	799 026	664 853
15	Guédiou Gourma	2 075 910	8 068 950	5 993 040	207 591	806 895	599 304
16	Gorom	3 168 660	11 954 785	8 786 125	178 516	673 509	494 993
17	Madina	3 180 910	8 625 005	5 444 095	259 666	704 082	444 416
18	G. Nari	3 266 910	11 415 500	8 148 590	169 710	593 013	423 303
19	G. Koïratao	3 519 910	16 692 600	13 172 690	175 996	834 630	658 635
20	Batouma	3 610 160	16 984 140	13 373 980	180 510	849 210	668 700
	Total PIV	69 950 390	299 025 161	229 074 771	3 546 714	14 619 864	11 073 152
	Moyenne par PIV	3 497 520	14 951 258	11 453 739	177 336	730 993	553 658

LISTE DU PERSONNEL DU PDZL II AU 31/12/2003

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Formation	Date prise service	Statut
1	Hamzata Moussa DIALLO	Directeur	I.A.G.R.	18/6/01	Fonctionnaire détaché
2	Tioflo DIARRA	Chargé Génie Rural	Hydraulicien	1991	Fonctionnaire affecté
3	Mamadou DIAWARA	Cellule recherche	I.A.G.R.	01/03/2	Fonctionnaire affecté
4	Yaya Dountié BALLO	Cellule Formation	I.A.G.R.	28/11/02	Fonctionnaire affecté
5	Boubacary TOURE	Contrôleur Financier	Maîtrise gestion	19/6/01	Fonctionnaire affecté
					Contractuel
6	Makan MACALOU	Comptable	BTS	01/12/88	Fonctionnaire affecté
7	Alhadji TOUNKARA	Caissier	Aide Comptable	01/9/94	Fonctionnaire affecté
8	Mamadou TRAORE	Comptable matière	Aide Comptable	01/10/94	Contractuel
9	M El Béchir DOUCOURE	Chef Cellule S/E	Géographe	13/6/01	Contractuel
10	Abdel Kader DJENEPO	Informaticien	Informaticien	13/6/01	Contractuel
11	Aïssa A. MAIGA	Secrétaire	Secrétaire	21/08/89	Contractuel
12	Synali TRAORE	Secrétaire	Secrétaire	15/9/97	Contractuel
13	Boureïma TOUNKARA	Pinassier		1/10/92	Contractuel
14	Oumar A. MAIGA	Chauffeur		10/11/97	Contractuel
15	Boubacar TOURE	-« -		01/12/00	Contractuel
16	Ousmane DIARRA	Gardien		01/7/95	Contractuel
17	Sékou TOUNKARA	Chauffeur		15/4/03	
18	Sidi DIALLO	Cellule Production	IAGR	01/9/03	Fonctionnaire affecté

NB : Prévision : 18 agents ; réalisation au 31/12/03 : 18 agents, soit 100% de réalisation

IAGR : Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

S/E : Suivi et évaluation

SITUATION DES EQUIPEMENTS DU PROJET

A) Situation DU MATERIEL Informatique ET DE REPROGRAPHIE DU PDZL II AU 31/12/2003

N°	Désignation	Type	Date acquisition	Affectation	Durée amortissement	Reste à amortir	Etat
1	Ordinateur bureau	Compaq	2000	Cellule Production	5 ans	2 ans	Bon
2	"	Compaq	2000	Cellule G.R.	5 ans	2 ans	Bon
3	"	"	2000	Cellule Formation	5 ans	2 ans	Bon
4	"	"	2000	Cellule Recherche	5 ans	2 ans	Bon
5	"	"	2000	Cellule Formation	5 ans	2 ans	Bon
6	"	"	2000	Secrétariat	5 ans	2 ans	Bon
7	"	404 sys	1998	Comptabilité	5 ans	0	Epave
8	"	Compaq	1988	Secrétariat	5 ans	0	Epave
9	"	Compaq	2000	Cellule S/E	5 ans	2 ans	Bon
10	"	ACER	2002	Cellule S/E	5 ans	4 ans	Bon
11	Ordinateur portable	Pac	2002	Cellule S/E	5 ans	4 ans	Bon
12	"	"	2002	Direction	5 ans	4 ans	Bon
13	"	"	2002	Cellule S/E	5 ans	4 ans	Bon
15	Imprimante HP	61	1997	Secrétariat	5 ans	0	Epave
16	HP Laser	61	1997	Cellule Formation	5 ans	0	Epave
17	Canon	LBP 1760 E	2000	Cellule S/E	5 ans	2 ans	Bon
18	Canon	BJC 650	1998	Comptabilité	5 ans	0	Epave
19	Canon		2000	Cellule S/E	5 ans	2 ans	Bon
20	HP 854 C	Desjet	2002	Comptabilité	5 ans	4 ans	Epave
21	Canon A3		2003	Cellule S/E	5 ans	4 ans	Bon
22	Xéros		2003	Cellule Formation	5 ans	4 ans	Bon
	Xéros		2003	Comptabilité	5 ans	4 ans	Bon
	Xéros	Canon	2003	Cellule S/E	5 ans	4 ans	Bon
	Photocopieuses	Canon	2000	Cellule Formation	5 ans	2 ans	Panne
	"	Canon	2000	Secrétariat	5 ans	2 ans	Passable
	"		2000	Comptabilité	5 ans	2 ans	Passable

B SITUATION DES VEHICULES DU PDZL II AU 31/12/03

N°	Marques	Types	N° immatriculation	Date acquisition	Affectation	Durée amortisse ment	Reste à amortir	Etat
1	JE 13	Camion	08-203-0	6/12/89		3 ans	0	Panne
2	Mitsubishi	Hilux	08-205-0	23/10/89		3 ans	0	"
3	Toyota	Land cruiser	08-210-0	23/12/92		3 ans	0	passable
4	Toyota	Hilux	08-206-0	15/10/96		3 ans	0	"
5	Toyota	Land criser	9937AIT	31/12/99	Santé	5 ans	1 ans	"
6	Toyota	"	IT0449B	06/6/00	BdP	5 ans	2 ans	"
7	Toyota	"	IT0448B	06/6/00	BdP	5 ans	2 ans	"
8	Toyota	"	IT0446B	06/6/00	BdP	5 ans	2 ans	"
9	Toyota	Pick up	IT0447B	06/6/00	BdP	5 ans	2 ans	"
10	Toyota	Pick up	IT0444B	06/6/00	PV	5 ans	0	"
11	Toyota	Hard Top	IT0445B	06/6/00	Elevage	5 ans	2 ans	"
12	Toyota	Hilux	IT0443B	06/6/00	Vulga	5 ans	2 ans	"
13	Toyota	Hilux	IT0562B	06/6/00	Crédit	5 ans	2 ans	"

N.B. : les n°1,2,3,4 sont des véhicules de la 1^{ère} phase acquis sur financement OPEP et le n°10 a été volé dès suite de braquage en 2000

C) Situation matériel fluvial DU PDZL II au 31/12/03

N°	Désignation	Type	Référence	Date acquisition	Affectation	Durée amortissement	Reste à amortir	Etat
1	Pinasse	3 tonnes	08-211-0	4/8/90	PDZL II	3 ans		Passable
2	Pinasse	3 tonnes	08-217-0	4/8/90	"	3 ans	0	"
3	Pinasse	5 tonnes	08-214-0	30/9/95	"	3 ans	0	"
4	Moteur Yamaha	40 CV	08-250-0	30/9/95	"	3 ans	0	"
5	3 pirogues	8 tonnes		23/5/96	"	3 ans	0	"
6	Moteur Yamaha	40 CV		31/3/00	"	3 ans	0	"
7	Bac auto moteur	40 tonnes		déc 2000	"	20 ans	17 ans	bon
8	Moteur hors bord	Yamaha	EG-676	30/8/00	"	3 ans	0	"
								"